

Questions orales

M. McMillan: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au président du Conseil du Trésor ou de ce qu'on appelle aussi l'assiette au beurre.

Des voix: Oh, oh!

M. McMillan: L'emplacement à Charlottetown où le gouvernement fédéral préférerait installer le ministère des Affaires des anciens combattants coûterait au Trésor plus de un demi-million de dollars plus cher que l'emplacement que le gouvernement de la province de l'Île-du-Prince-Édouard préfère. Si le ministère s'installait à l'endroit choisi par le gouvernement fédéral, il en résulterait des problèmes considérables de circulation et de stationnement dans la ville de Charlottetown, selon le maire de la ville.

• (1430)

Le ministre peut-il nous confirmer que si l'on a décidé de changer de terrain à bâtir, c'est à cause des pressions exercées par un petit groupe d'hommes d'affaires de la ville qui ont de nombreuses propriétés à proximité du terrain central proposé et qui sont les bailleurs de fond du parti du ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. McMillan: . . . et du point de vue foncier vont faire une bonne affaire sur le dos du public?

Des voix: Oh, Oh!

Une voix: Répondez à la question.

Mme le Président: A l'ordre. Le député pourrait-il formuler brièvement sa question?

M. McMillan: Le ministre pourrait-il confirmer à la Chambre et par l'intermédiaire de la Chambre aux habitants de l'île du Prince-Édouard que si le gouvernement a décidé de ne pas construire les locaux du ministère des Affaires des anciens combattants au bord de la mer là où il comptait le faire à l'origine, à Charlottetown, mais en plein centre de la ville, c'est non pas pour une question de coût ou pour une autre raison de cet ordre, mais parce qu'il voulait graisser la patte des argentiers de son parti dans l'île du Prince-Édouard?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: La bonne vieille assiette au beurre.

Mme le Président: A l'ordre.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'aimerais profiter de cette occasion pour vous informer, de même que l'honorable représentant et tous les députés de la Chambre, que c'est sur les conseils des hauts fonctionnaires du ministère que cet emplacement a été choisi pour ses caractéristiques et son coût.

Cet emplacement a certes été choisi parce que les hauts fonctionnaires de mon ministère l'ont recommandé et parce que je l'ai recommandé au ministère client, et non pour les raisons alléguées par le député. L'emplacement le moins cher et le plus convenable de l'endroit a été choisi . . .

Des voix: C'est faux!

M. Cosgrove: . . . et c'est celui que les hauts fonctionnaires considèrent comme tout désigné compte tenu des caractéristiques requises.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES ESSAIS DE PRODUITS CHIMIQUES À WINNIPEG

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Étant donné qu'il est maintenant confirmé qu'en juin 1953, la population de Winnipeg et celle de la région de Stony Mountain, au Manitoba, ont servi sans le savoir de cobayes dans le cadre de tests sur des produits servant à la guerre chimique et bactériologique, étant donné que les autorités municipales de Winnipeg ont été induites en erreur en ce qui concerne le but de ces tests et étant donné également que le composé chimique utilisé est effectivement dangereux pour la santé, le premier ministre peut-il assurer la Chambre que son gouvernement va ouvrir une enquête publique sur la nature et l'étendue des tests relatifs à la guerre chimique et bactériologique au Canada?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je remercie le député d'avoir à nouveau soulevé cette affaire, me permettant ainsi d'assurer toute la Chambre que le ministère de la Défense nationale passe soigneusement en revue toute cette affaire, comme il l'a promis. Cependant, j'aimerais aussi mettre le député et tous nos collègues en garde et les inviter à ne pas prêter trop d'attention au journalisme à sensation qui ne peut susciter que des craintes inutiles et cruelles.

Des voix: Oh, oh!

M. Sargeant: Je vais maintenant essayer de poser ma question suivante au très honorable premier ministre. Ce qui importe vraiment, ce n'est pas de savoir si on a procédé en 1953 à des essais de guerre chimique et biologique à l'insu de la population, mais si on procède encore en secret à des tests de ce genre à l'heure actuelle. J'aimerais répéter ma question.

Des voix: Règlement!

M. Sargeant: Le premier ministre pourrait-il nous dire quand on a procédé pour la dernière fois à des essais de ce genre, et où et quand se sont déroulés les autres essais?

Mme Appolloni: Madame le Président, puis-je répondre également à cette question? Bien loin d'avoir été gardés secrets, ces essais semblent avoir fait l'objet d'au moins deux rapports, l'un s'interrogeant simplement sur la possibilité de tels essais, et l'autre renfermant de violentes protestations de la part d'un membre du parti communiste du Canada. On aurait donc tort de dire que les essais se sont déroulés dans le secret.